

MODULE 3

Emergency Management British Columbia (EMBC)

Partenaire de l'AP : Emergency Management British Columbia (EMBC)

Montant de la subvention : jusqu'à un million de dollars au total (800 000 dollars d'EMBC et jusqu'à 200 000 dollars du MEOPAR)

Nombre prévu de projets : un par plan de travail

Échéancier : 2,5 ans (date de fin : novembre 2020)

Website: <http://www2.gov.bc.ca/gov/content/safety/emergency-preparedness-response-recovery/emergency-management-bc>

Avis aux candidats / services de recherche :

Les chercheurs des universités de la Colombie-Britannique ne sont pas admissibles en vue de recevoir des fonds d'EMBC, mais peuvent recevoir des fonds du MEOPAR dans le cadre de ce module.

Ce module servira à financer des projets contribuant à la réalisation de la vision globale d'EMBC concernant les capacités de récupération des communautés en Colombie-Britannique. Les réseaux de transport maritime et les infrastructures portuaires constituent des points clés de vulnérabilité, qui ont un effet négatif sur les capacités de récupération de bon nombre de communautés en Colombie-Britannique et dont il faut donc tenir compte dans la planification de la gestion des situations d'urgence.

L'approche adoptée par EMBC pour la gestion des situations d'urgence s'organise en quatre phases : atténuation, préparation, intervention et reprise des activités. Il faut que les propositions fassent le lien entre le travail qu'elles proposent et ces quatre phases, en mettant l'accent en particulier sur le renforcement des capacités de récupération. Vous trouverez de plus amples détails sur la vision d'EMBC dans le guide [*British Columbia Emergency Management System 2016.*](#)

Nous invitons les candidats à présenter des propositions portant sur l'un ou l'autre des « plans de travail » décrits ci-dessous (ou sur les deux). Il faut que le projet unisse les chercheurs à des intervenants et à des représentants de différents secteurs (gouvernement, collectivité, industrie, etc.), afin de pouvoir disposer de diverses perspectives pour orienter le travail de recherche et faire progresser les recherches scientifiques et les pratiques dans le domaine des capacités de récupération. Il faut que le projet produise des connaissances et des informations qui permettront de prendre des mesures et qui seront adaptées au travail de définition de politiques et de

planification, afin que les habitants de la Colombie-Britannique puissent en profiter.

Le MEOPAR s'attend à financer un projet par plan de travail ou éventuellement un seul projet portant à la fois sur les deux plans de travail. Vous trouverez ci-dessous une description des activités et des réalisations attendues pour chaque plan de travail. Il faut que le demandeur mette en place une équipe et décrive un plan de recherche qui portera sur tous les volets du plan de travail choisi. Pour pouvoir être retenu, il faut que le projet effectue une consultation approfondie des utilisateurs finaux et des groupes de parties intéressées et comprenne un plan et des ressources budgétaires suffisantes pour cette consultation. Le projet peut définir des scénarios de catastrophes pour le plan de travail sur lequel il porte, mais ces scénarios sont susceptibles d'être modifiés lors de la première phase de consultation du projet.

Plan de travail n° 1 : Transport maritime

Le plan de travail n° 1 porte sur les systèmes de transport maritime et sur les détours à mettre en place après un événement sismique catastrophique. Il est conçu en vue d'aider les autorités locales à préparer une phase d'intervention immédiate et une phase d'intervention prolongée, pendant la période où l'afflux et le flux des ressources sont d'importance cruciale.

Les réalisations des travaux de recherche du plan de travail n° 1 devront comprendre des recommandations aux autorités locales des basses-terres continentales et des régions de Victoria et environs et de Vancouver et environs.

Il faut que les projets pour le plan de travail n° 1 portent sur la demande que subiront les réseaux de transport maritime le long des côtes de la Colombie-Britannique, de l'État de Washington et de l'Alaska et sur la gestion des conséquences après un événement exceptionnel et il faut que les réalisations de ces projets se présentent sous des formats qui renforcent les capacités de récupération des communautés locales et la planification des interventions en cas d'événement sismique catastrophique. Il faut que les activités de recherche et les réalisations qui relèvent de ce plan de travail comprennent les éléments suivants :

1. modélisation des routes de transport maritime le long des côtes de la Colombie-Britannique, de l'État de Washington et de l'Alaska susceptibles d'être touchées par un événement sismique catastrophique, comme un tremblement de terre de grande amplitude;
2. évaluation de ces routes de transport maritime en tant que relais de transport cruciaux pour les allées et venues des populations et des ressources pendant la phase d'intervention immédiate et la phase d'intervention prolongée après un événement sismique catastrophique;
3. évaluation des routes ou relais de transport qu'on pourrait utiliser à la place;
4. évaluation de l'utilité et de la pertinence de la méthodologie élaborée ou des résultats produits à partir d'autres types de catastrophes ou pour d'autres régions du Canada.

Les résultats des recherches et les réalisations viendront à l'appui de recommandations (aux autorités locales des basses-terres continentales et des régions de Victoria et

environs et de Vancouver et environs) présentant les caractéristiques suivantes :

- a. Ces recommandations mentionneront des modes de transport ou des routes de transport de substitution pour faciliter les interventions. Il est indispensable que les modes et routes de transport de substitution répondent aux besoins des interventions en situation de crise, d'une façon qui concorde avec les buts fixés par le BCEMS (British Columbia Emergency Management System) pour les interventions auprès des communautés locales, dans la phase d'intervention immédiate après un événement sismique catastrophique.
- b. Ces recommandations faciliteront les activités de planification et de développement des capacités de récupération des communautés locales pour les interventions à l'avenir.

Plan de travail n° 2 : Infrastructures portuaires

Le plan de travail n° 2 porte sur l'incidence sur les capacités et le fonctionnement des infrastructures portuaires le long des côtes de la Colombie-Britannique, de l'État de Washington et de l'Alaska des interventions à la suite d'un événement sismique catastrophique.

Il faut que les activités de recherche et les réalisations qui relèvent de ce plan de travail comprennent les éléments suivants :

1. modélisation des principales infrastructures portuaires maritimes, avec les capacités, les vulnérabilités et les disponibilités potentielles, en se fondant sur des recherches sismiques qui font le lien entre les mises à jour en temps réel des données pour les autorités locales et la prise de décisions se rapportant aux activités d'intervention et à la reprise des activités;
2. évaluation des dépendances des ports maritimes (en aval, en amont et lien d'interdépendance) et de leurs impacts respectifs; ceci peut comprendre des infrastructures apparentées, par exemple (entre autres) les infrastructures de transport terrestre et aérien;
3. évaluation des infrastructures portuaires maritimes susceptibles de servir de relais

cruciaux pour le transport pour les allées et venues des populations et des ressources pendant la phase d'intervention immédiate et la phase d'intervention prolongée après un événement sismique catastrophique;

4. évaluation de l'utilité et de la pertinence de la méthodologie élaborée ou des résultats produits à partir d'autres types de catastrophes ou pour d'autres régions du Canada.

Les résultats des recherches et les réalisations viendront à l'appui de recommandations (aux autorités locales des basses-terres continentales et des régions de Victoria et environs et de Vancouver et environs) présentant les caractéristiques suivantes :

- a. Ces recommandations porteront sur les infrastructures portuaires maritimes pouvant être utilisées pour aider les communautés locales touchées en Colombie-Britannique.
- b. Ces recommandations porteront sur les infrastructures portuaires maritimes pouvant faciliter les interventions après un événement sismique catastrophique.
- c. Ces recommandations faciliteront les activités de planification et de développement des capacités de récupération des communautés locales pour les interventions à l'avenir.